







 N° 224 / JANVIER 2012

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

Relever les défis sociaux, préserver les atouts environnementaux



REPÈRES

- La Basse-Normandie occupe une position médiane vis-à-vis de 2 indicateurs synthétiques : le 16^e rang pour l'indice de développement humain (IDH2), le 12^e rang pour l'indice de santé sociale (ISS).
- La région se classe parmi les 10 premières régions les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) par habitant.
- Les conditions environnementales demeurent, pour le reste, plutôt favorables. L'artificialisation est moins forte qu'en France Métropolitaine et la qualité de l'air est satisfaisante.
- Le niveau de l'espérance de vie des bas-normands (84,2 ans chez les femmes, 76,5 ans chez les hommes) suggère que les conditions sanitaires sont bonnes même si la part des décès prématurés reste élevée.
- Le revenu disponible médian des bas-normands (18 200 euros) figure parmi les plus faibles des 22 régions métropolitaines. Les inégalités salariales sont en revanche moins élevées qu'ailleurs.

La Basse-Normandie a su préserver des conditions environnementales favorables. L'artificialisation des sols reste modérée par rapport à l'ensemble de la France et la qualité de l'air est bonne.

Il convient cependant d'être vigilant. En dépit d'une activité industrielle en retrait, la région figure en effet parmi les 10 régions les plus émettrices de gaz à effet de serre par habitant. La prépondérance de l'élevage dans son agriculture, mais aussi le secteur résidentiel, les déplacements domicile-travail, et les transports d'une façon générale, contribuent pour beaucoup à ces émissions, la région se caractérisant par un recours quasi-systématique au transport motorisé. La Basse-Normandie se classe également au second rang des régions françaises en termes de déchets ménagers collectés.

Plusieurs défis sociaux attendent également la Basse-Normandie. Du côté de la santé, si l'espérance de vie des bas-normands se situe au niveau de la moyenne nationale, la mortalité prématurée reste élevée. Sur le plan économique, le chômage est en hausse, mais reste inférieur au niveau national. Mais, avec une population active moins qualifiée qu'ailleurs, la structure des emplois et des activités maintient la

Basse-Normandie parmi les régions au revenu par habitant le plus faible.

Connaître et suivre la situation d'un territoire vis-à-vis du développement durable est nécessaire pour répondre aux objectifs de tout Agenda 21, en orientant au mieux les politiques publiques. La Région Basse-Normandie a engagé cette action d'évaluation prévue à son Agenda 21 régional, en participant aux travaux du groupe de travail "indicateurs de développement durable" de l'Association des Régions de France (ARF). Ce travail de mutualisation entre les Régions a abouti en 2011 à déterminer une trentaine d'indicateurs communs. Sur cette base et à l'occasion de la rédaction de ce premier rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, la Région Basse-Normandie et l'Insee ont décidé d'engager une étude partenariale sur ce thème.

Cette étude a pour objectif, dans une première phase, de dresser un portrait "à grand traits" de la situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable, en s'appuyant sur les indicateurs sélectionnés au niveau de l'ARF. Ces résultats sont présentés ci-après au regard des 5 finalités du développement durable telles que déterminées par le cadre de référence



MÉTHODE

Le cadre de référence : les 5 finalités du développement durable

Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le MEDDL a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable. Le cadre de référence détermine cinq finalités :

Finalité 1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : pour limiter ce réchauffement à 2°C, il convient de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020, puis de les réduire de moitié d'ici 2050.

Finalité 2 - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : les activités humaines appauvrissent la biodiversité ce qui compromet à terme le bien-être de l'humanité.

Finalité 3 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations font partie des conditions essentielles d'un développement durable. Le développement économique n'implique pas forcément le progrès social. Il convient de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures ou des territoires voisins ou lointains.

Finalité 4 - Épanouissement de tous les êtres humains: l'article 1 de la charte de l'environnement adossé à la Constitution, stipule que "chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé". L'exposition aux risques liés à la pollution, à la consommation excessive d'alcool ou de tabac, à une insuffisance de recours aux soins n'est pas identique pour tous.

Finalité 5 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : l'enjeu consiste à abandonner le mode de développement fondé sur la production de masse et la sur-consommation de biens matériels au profit d'activités moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels. Pour les collectivités territoriales, de multiples actions visant à responsabiliser les producteurs et les consommateurs sont possibles.

national des Agendas 21. Dans une seconde phase (à venir), l'étude s'attachera à approfondir l'analyse de chacun des indicateurs sur le fond, tout en évaluant l'opportunité d'un suivi dans la durée, à l'échelle régionale voire infrarégionale.

Deux indicateurs de synthèse

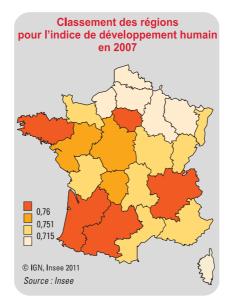
La grande variété des composantes du développement durable et l'hétérogénéité des différents indicateurs ne permettent pas de dégager d'emblée une vision synthétique du niveau de développement durable de la région.

Le PIB par habitant offre un premier aperçu du niveau de développement économique. Au vu de cet indicateur, la Basse-Normandie occupe en 2009 la 18^e place, reflétant une structure économique faiblement productrice de valeur ajoutée.

Il est toutefois possible de se pencher sur les indicateurs synthétiques existants : indice de développement humain (IDH2) et indice de santé sociale (ISS).

L'IDH2 est souvent préféré au PIB pour évaluer les conditions de vie des habitants, dans la mesure où il s'agit d'un indice composite intégrant un indice de santé, un indice d'éducation et un indice de niveau de vie. La Basse-Normandie se situe en 16^e position pour cet indicateur, en raison de résultats moyens pour l'indice de santé et faibles pour les indices d'éducation et de niveau de vie.

Le niveau de vie étant une composante de l'IDH2, le classement des régions selon l'IDH2 reste plus favorable à celles dont le PIB est élevé. Or, ces dernières ne sont pas forcément celles où la "santé sociale" est la meilleure.



L'indicateur de santé sociale (ISS), plus complet que l'IDH2 sur cet aspect, prend en compte des variables décrivant le marché du travail, le logement, la justice, le lien social ou bien encore le lien interindividuel. Au regard de cet indice, les régions les moins bien classées sont celles du nord de la France ainsi que celles de l'extrême sud. La Basse-Normandie, quant à elle, obtenait un relativement bon classement en 1999. Son classement s'est détérioré par la suite : depuis 2004, elle ne figure plus parmi les 10 premières régions. En 2008, elle est classée douzième.

La difficulté de tirer des conclusions à partir de ces deux indicateurs synthétiques appelle une analyse par finalité, seule à même de mieux positionner la région vis-à-vis des différentes dimensions du développement durable et de contribuer à identifier ses forces et faiblesses.

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Gaz à effet de serre : des émissions importantes

Rapporté à la population, le volume des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant est élevé en Basse-Normandie (13,2 tonnes eq CO2 par habitant) même s'il convient d'analyser avec prudence ces données au niveau régional. La région figurait parmi les dix régions les plus émettrices en 2000.

Ces émissions proviennent, pour plus de la moitié d'entre elles, du secteur agricole. L'importance de l'élevage dans ce secteur d'activité constitue un terrain favorable à des émissions conséquentes de GES. Hors secteur agricole, il apparaît que la région présente un profil assez particulier du point de vue des émissions de GES. En effet, la Basse-Normandie affiche des émissions plus fortes que la moyenne nationale dans le secteur résidentiel et celui du transport, mais plus faibles pour le secteur industriel.

Les fortes émissions liées aux transports peuvent être expliquées par la prépondérance du transport routier. Celui-ci est utilisé quasi systématiquement pour le transport de marchandises. Par ailleurs, l'emploi d'un véhicule personnel, lors des déplacements quotidiens, est très prédominant : près de 80 % des actifs bas-normands ont recours à la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail (contre 69 % en France métropolitaine)⁽¹⁾

(1) Déplacements domicile-travail. Des perspectives avec le covoiturage? Insee, Cent pour cent n°217, juillet 2011.





ZOOM

Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Basse Normandie

Une dynamique favorable est observée en matière d'installation d'énergies renouvelables et en particulier dans les domaines du grand éolien et du bois-énergie. Elle permet, selon l'observatoire bas-normand des énergies renouvelables, d'éviter l'émission annuelle de 136 000 tonnes équivalent CO2. Elle n'aurait cependant qu'un faible impact sur les émissions globales de GES (-0.1 tonnes éq CO2/hab).

De la même façon, l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions se traduit pour le moment par un effet limité sur les émissions de GES au regard de la taille du parc de logements bas-normands (plus de 800 000 logements). L'effort des professionnels de la construction a permis de rattraper le retard pris début 2007 par rapports aux autres régions françaises sur la construction de logements labellisés "bâtiment basse consommation" (BBC). La sensibilisation des professionnels s'étend également sur le secteur de la rénovation, qui enregistre une nette augmentation des demandes de labellisations BBC et place la Basse-Normandie parmi les régions les plus dynamiques.

Mi-2011, les demandes de labellisation des opérations BBC concernent près de 6600 logements essentiellement collectifs (81%) et principalement dans le cadre d'opérations de constructions neuves (89 %).

Sources : Biomasse Normandie, Observatoire des énergies renouvelables, Association régionale pour la construction environnementale en Normandie selon les données d'Effinerqie et des certificateurs Bâtiment basse consommation.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur* 14 12 2,5 habitan 10 2.4 2.4 ■ Transport 8 2,1 1,3 Secteur résidentiel/tertiaire T Co2 par 6 1,3 Energie 2,2 4 6.8 Industrie manufacturière 2 3.0 Agriculture Basse-Normandie France métropolitaine 9° région la plus émettrice

* Les autres secteurs émetteurs (commerces et services) contribuent pour moins de 0,1 tonne de Co2 par habitant Source : Service de l'observation et des statistiques

La consommation finale d'énergie par habitant ne connaît pourtant qu'une hausse très modérée, qui traduit en réalité l'antinomie entre une hausse marquée pour les secteurs résidentiels et tertiaires, et le fort recul observé en France pour le secteur industriel. Ce dernier a fourni des efforts sensibles en termes d'efficacité énergétique, mais cette évolution témoigne aussi d'une tendance générale à la désindustrialisation.

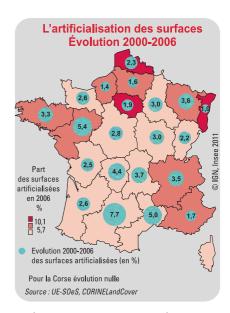
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Des conditions environnementales convenables

La part des surfaces artificielles, la présence d'espaces riches en biodiversité (naturels ou agricoles) et l'évolution de certaines populations d'oiseaux, considérées comme marqueurs de la biodiversité, peuvent fournir une première image de la qualité des conditions environnementales d'une région.

Les indicateurs concernant les surfaces artificialisées (zones urbanisées, industrielles et commerciales, réseaux de transport, mines, carrières, espaces verts artificialisés) apparaissent favorables: moins de 4 % du territoire est aujourd'hui artificialisé, contre plus de 5 % pour la France métropolitaine. Sur la période 2000-2006, la part des surfaces artificialisées s'est toutefois accrue de 3 % soit une proportion proche de la moyenne nationale, avec cependant de fortes disparités localement, entre les aires d'influence urbaine et les campagnes.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, la Basse-Normandie présente une part des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (Znieff) rapportée à la surface du territoire relativement faible. Celle-ci s'éta-



blit à 18 %, soit un chiffre inférieur de 6 points à la moyenne nationale. La région se démarque toutefois par la présence de paysages agricoles favorisant la biodiversité. Les zones toujours en herbe y sont beaucoup plus présentes qu'en métropole. Elles recouvrent 39 % du territoire bas-normand, contre 18 % de celle du territoire métropolitain.

L'évolution de certaines populations d'oiseaux s'inscrit également dans les tendances métropolitaines. Entre 2001 et 2009, seules les espèces généralistes et celles des milieux forestiers sont en augmentation. En revanche, les espèces spécialistes des milieux bâtis ou des milieux agricoles se font de plus en plus rares au cours de la dernière décennie. Ce phénomène confirme les tendances nationales et européennes constatant un déclin des espèces spécialistes et une tendance à l'homogénéisation de l'avifaune.

Le recul des espaces agricoles toujours en herbe, permet en partie d'expliquer le phénomène. Il s'avère légèrement plus marqué en Basse-Normandie (- 4,7 %) qu'en métropole (- 3,2 % entre 2000 et 2006).

Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

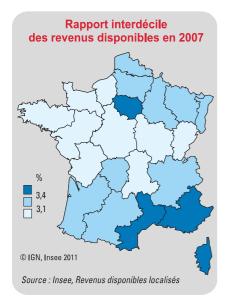
Revenu, éducation, formation : des marges de progrès

Marqueur du niveau de richesse des habitants, le revenu disponible⁽²⁾ médian des bas-normands compte parmi les plus faibles des régions métropolitaines. Il s'élève à 18 200 euros par unité de consommation contre 19 000 euros en

(2) yc prestations sociales, nc impôts revenus

France métropolitaine. Malgré cela, la part de la population bas-normande vivant sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 60 % du revenu médian) est très voisine (13,5 %) de la moyenne France métropolitaine (13,4 %). Les inégalités de salaires entre hommes et femmes sont moins importantes en Basse-Normandie. Le salaire horaire moyen brut des bas-normandes est inférieur de 13,3 % à celui des hommes tandis qu'au plan national, la différence est de - 16,7 %. La faiblesse générale des salaires s'accompagne de disparités salariales moins marquées. En Basse-Normandie, le rapport entre les revenus des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres s'élève à 3, contre 3,3 en France métropolitaine. La Basse-Normandie se positionne au 3^e rang, après la Bretagne et les Pays de la Loire sur ce critère.

La formation professionnelle continue peut être considérée comme un facteur de progrès social puisqu'elle permet aux salariés de maintenir et d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. C'est d'ailleurs une obligation du code du Travail : "tout travailleur engagé dans la vie active ou toute personne qui s'y engage, a droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle et doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation". Or, en Basse-Normandie, la contribution des entreprises à la formation professionnelle continue est en retrait par rapport aux autres régions françaises. Seuls 40 % des salariés bas-normands ont accédé à la formation professionnelle continue en 2010 contre 51 % en moyenne en France métropolitaine. Plus alarmant, l'écart entre la Basse-Normandie et la France métropolitaine, loin de s'amenuiser, s'est accru au cours des 5 dernières



années : il était de 5,6 points en 2005 et atteint 10,7 points en 2010.

En revanche, dans le cadre de la formation professionnelle continue⁽³⁾ des demandeurs d'emploi (tous financeurs confondus), le taux d'accès à la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi est supérieur de 6 points à la moyenne nationale.

Le taux de chômage, considéré comme indicateur de cohésion sociale, atteint 9 % de la population active bas-normande, soit un niveau légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine (9,6 %). Entre 2008 et 2009, la hausse du chômage est de moindre ampleur en Basse-Normandie (+ 1,4 points) qu'au plan national (+ 1,9 points). Les chômeurs de longue durée⁽⁴⁾ et les jeunes sortant de l'école sont les plus touchés par le rebond du chômage enregistré depuis 2008.

L'obtention de diplômes à la sortie des études est un atout indéniable dans la recherche du premier emploi, et ce, d'autant plus que le diplôme est élevé. Les ieunes sortant du système scolaire sans diplôme ont ainsi un handicap supplémentaire pour s'insérer sur le marché du travail. Si la région reste confrontée à une proportion importante de jeunes sortant du système scolaire sans qualification (13,1 % des 20-24 ans), la situation est moins mauvaise qu'au plan national (13,3 % des 20-24 ans) et s'améliore. En 1999, le taux de sortie sans diplôme était de 16,3 % chez les jeunes bas-normands de 20 à 24 ans. Après la Corse, la Basse-Normandie est la région dont le taux de sortie sans diplôme a baissé le plus fortement.

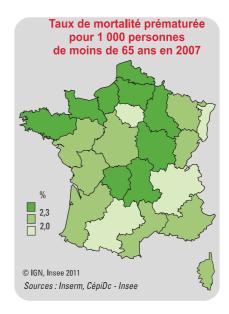
Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

Un environnement favorable à une meilleure qualité de vie

L'espérance de vie à la naissance se situe à la conjoncture des problématiques économiques, sociales et environnementales. En 2007, l'espérance de vie atteint 84,2 ans pour les femmes bas-normandes, soit un niveau très voisin de la moyenne France métropolitaine (84,3 ans). Chez les hommes, elle s'élève à 76,5 ans, soit 1 and de moins que la moyenne France métropolitaine. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit, l'espérance de vie des hommes progressant plus rapidement que celle des femmes.

Habitudes alimentaires, comportements de recours aux soins et détermi-

(3) en 2007, source : CNFPTLV.



nants culturels sont à l'origine des fortes disparités spatiales de mortalité prématurée observées en France métropolitaine. La Basse-Normandie fait partie des régions à surmortalité prématurée (c'est à dire avant 65 ans) importante, notamment chez les hommes. Une partie de cette mortalité prématurée s'avère évitable par une modification des comportements individuels à risque (tabac, alcool, conduite routière) et par une meilleure prévention de certaines pathologies notamment par le biais du dépistage. En Basse-Normandie, d'après les travaux de la FNORS, la moitié des décès survenant avant 65 ans pourrait être évitée. Chez les hommes, 3 décès prématurés sur 4 le seraient en réduisant les comportements individuels à risque. Chez les femmes, 1 décès prématuré sur 2 serait évité par un meilleur dépistage et un meilleur recours au système de soins.

La qualité de l'environnement, appréhendée au travers de la qualité de l'air, est satisfaisante en Basse-Normandie. L'exposition au risque de pollution de l'air est limitée dans l'agglomération caennaise, les relevés ne concluant à une qualité médiocre ou mauvaise de l'air que pour 16 jours par an, et à une qualité moyenne pour 27 jours. Si Rennes et Nantes bénéficient également d'une qualité de l'air très satisfaisante (avec respectivement 15 et 19 jours d'air de qualité médiocre, mauvaise ou très mauvaise), la capitale bas-normande fait figure de "bon élève" devant Rouen et Le Havre, dont le tissu productif plus industriel génère une exposition au risque de pollution de l'air plus important (respectivement 25 et 32 jours où la qualité de l'air a été médiocre, mauvaise ou très mauvaise).

(4) Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi



Le lien social permet également d'améliorer la qualité de vie. Comparée à l'ensemble des régions métropolitaines, le tissu social bas-normand possède une densité moyenne, mesurée au travers du nombre d'associations présentes sur le territoire. En effet, avec 33 500 associations répertoriées en 2010, la Basse-Normandie compte 23 associations pour 1000 habitants. Elle se situe au 15e rang des régions métropolitaines. Au sein du Grand-Ouest, le positionnement de la Basse-Normandie est satisfaisant, derrière les Pays de la Loire (23,6 associations pour 1000 habitants) mais devant la Bretagne (22,5 associations pour 1000 habitants) et très nettement devant la Haute-Normandie, dont le tissu associatif est moins dense (au 20e rang des régions).



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch BP 95137 14024 CAEN CEDEX Tél : 02 31 45 73 33

www.insee.fr/basse-normandie

Directrice régionale : Maryse CHODORGE

Service études et diffusion : Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef : Didier BERTHELOT

Composition PAO : Françoise LEROND Marie-Isabelle LARDET

Crédit photos :

Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche.

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© INSEE 2012

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

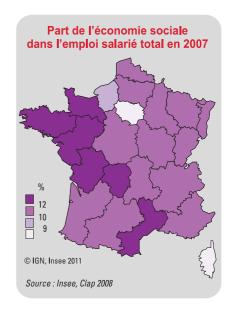
Un tissu productif faiblement innovant mais privilégiant la place de la personne humaine

Vecteur d'innovation, la Recherche-Développement peut être facteur d'amélioration de la qualité du système productif. Avec une dépense intérieure de Recherche et Développement représentant 1,1 % de son PIB, la Basse-Normandie se situe au 15^e rang des régions françaises, témoignant d'un tissu productif faiblement doté en petites et moyennes entreprises appartenant aux secteurs des technologies innovantes. L'objectif fixé par le Conseil Européen d'atteindre 3 % du PIB à l'horizon 2010 n'est actuellement réalisé qu'en région Midi-Pyrénées, avec 4,2 % de son PIB. En deuxième position, l'Ile de France y consacre 2,9 % de son PIB.

Le dynamisme du tissu productif mesuré par le taux de création d'entreprises est médiocre en Basse-Normandie, au 19e rang des régions selon ce critère. Le faible dynamisme entrepreneurial bas-normand est cependant à nuancer par le taux de survie des entreprises, plus élevé (59,3 %) qu'en province (54 %). Or, ce paramètre contribue à la durabilité du développement économique d'un territoire.

L'économie sociale et solidaire place la personne humaine au centre du développement économique et social, et occupe une part plus importante dans l'emploi salarié en Basse-Normandie (12,3 %) gu'en province (10,9 %). Pour des raisons historiques (liées à l'apparition des mutuelles), 3 régions de l'Ouest possèdent un secteur de l'économie sociale plus développé : la Bretagne (13,6 %), les Pays de la Loire (12,6 %) et le Poitou-Charentes (12,5 %). L'importance de l'économie sociale en Basse-Normandie est directement liée au dynamisme des associations, qui emploient 44 150 salariés, soit 75 % des salariés de ce secteur, dont 23 200 dans l'action sociale.

Mode de production agricole durable, l'agriculture biologique apporte une réponse essentielle à la préservation de notre environnement. La part de la surface agricole utile dédiée à l'agriculture biologique est en Basse-Normandie de 2,2 %, soit un chiffre très voisin de la moyenne nationale (2,1 %). En France métropolitaine, la région Paca est la



plus avancée à cet égard avec 7,7 % de sa surface agricole utile dédiée à l'agriculture biologique.

Révélateur de la qualité du système productif mais aussi des modes de consommation des habitants d'un territoire, la quantité de déchets ménagers produits en Basse-Normandie est relativement conséquente. Dans la région, 690 kg de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en moyenne par habitant en 2007, contre 590 kg par habitant en moyenne en France métropolitaine. La région est ainsi la 2e, après le Languedoc-Roussillon, pour la production de déchets ménagers par habitant. De plus, celle-ci a augmenté de 8,3 % en 2 ans, soit 53 kilos supplémentaires de déchets par habitant contre 14 kilos en France métropolitaine.

Ces mauvaises performances sont en partie compensées par un meilleur taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés. Il s'élève à 36 % en Basse-Normandie contre 34 % en métropole. De plus, ce taux moyen augmente à un rythme plus rapide en Basse-Normandie (+ 6 points) qu'en France (+ 2 points). C'est la traduction des efforts faits par les collectivités pour sensibiliser la population au tri des déchets, augmenter leur recyclage et leur valorisation.

Isabelle BIGOT, Sabrina LEROUX, Emeric MARGUERITE Insee

Benjamin LECOINTE, Olivier LEMAITRE Conseil régional de Basse-Normandie